

Entrée principale (Haupteintragung) et entrées secondaires (Nebeneintragungen)

HTW Chur

P. Gavin 26 sept. 2007 / Version 2 : 2 nov. 2007

<pre>Folio Soderberg, Percy Measday, 1901- 536.6865 All about lovebirds / P. M. Sod Soderberg. -- Hong Kong ; Neptune City, N.J. : T.F.H. Publications, c1977. 96 p. : ill. (some col.) ; 21 cm. Includes index. ISBN 0-87666-957-7 i. Lovebirds. I. Titia OCeLC 18981124 #5370389 OCLDsl</pre>	<p>Coyle and Hillman cite the mixed language for "number of units," pointing out that phrases such as "12 posters" are not easily machine-readable, and that many of the rules are still based on the "linear, card-based model" that, incredibly, continues to be the foundation of modern cataloging. One of the most telling anachronisms in RDA is its continuation of notions such as "primary" and "secondary," which as Coyle and Hillman point out, are concepts designed for effective use of space on a 3 x 5 card. What possible relevance do "primary" and "secondary" have in the online world, where all access points are created equal?</p>
---	---

1) Auteurs personnes physiques

Les raisons **pour** l'abandon de la notion d'entrée principale sont les suivantes:

- simplification du catalogue
- notion inutile dans un OPAC essentiellement booléen.

Les raisons **contre** l'abandon de la notion d'entrée principale sont les suivantes:

- la majorité des catalogues IDS ont maintenu la notion d'entrée principale pour les personnes physiques (exception: ETH)
- la BNS: également
- RERO: également
- en général, la majorité des grands catalogues dans le monde: également
- le choix de l'entrée principale pour les personnes physiques est en général l'affaire de quelques secondes (sauf quelques cas de commentaires etc.)
- l'argument central est le suivant: si on abandonne la notion d'entrée principale pour les personnes physiques, on perd totalement le **lien entre l'auteur et son œuvre**; la notice comprendra un titre (Hamlet) et plusieurs personnes (Schmidt, Meier, Shakespeare, Martin), sans qu'on puisse reconstituer le lien "auteur = Shakespeare + titre = Hamlet"; on se coupe ainsi à long terme de développements prometteurs tels que FRBR; on renonce aussi d'emblée à introduire à long terme un peu d'intelligence dans le traitement des résultats de la recherche

Conclusion:

- le maintien de l'entrée principale pour les personnes physiques est donc un élément important pour **garantir la compatibilité** avec les autres réseaux suisses et internationaux
- le maintien de l'entrée principale pour les personnes physiques est une condition sine qua non pour **préserver à l'avenir le lien entre l'auteur et son œuvre** (voir notamment FRBR)

Mais : L'évolution internationale va dans le sens d'un affaiblissement de la notion d'entrée principale; cette notion était essentielle dans les catalogues sur fiches, elle l'est moins dans les catalogues online.

Listes imprimées, bibliographies, OPAC : la mention d'auteur principal est souvent très utile

Contre-exemple, tiré de Nebis :

245	a Addio a molti personaggi c Charles Ferdinand Ramuz; trad. di Fabrizio Locarnini; introd. di Roger Francillon
260	a Locarno b Dadò c 1995
300	a 66 p. c 21 cm
490	a Il cardellino v 6 i 6 w 1490350
500	a Tit. orig.: Adieu à beaucoup de personnages
700	a Locarnini, Fabrizio
700	a Ramuz, Charles Ferdinand c Schriftsteller, Schweiz d 1878 - 1947 9 ger t Adieu à beaucoup de personnages

Affichage dans la liste abrégée:

#	<u>Autor</u>	<u>Titel</u>
21	<input type="checkbox"/> Ramuz, Charles Ferdinand	Jean-Luc persécuté
22	<input type="checkbox"/> Ramuz, Charles Ferdinand	Derborence
23	<input type="checkbox"/> Locarnini, Fabrizio	Addio a molti personaggi
24	<input type="checkbox"/> Loeffler, Peter	Die Geschichte vom Soldaten
25	<input type="checkbox"/> Ramuz, Charles Ferdinand	Pastorale

2) Auteurs collectivités

Le chapitre AACR2 21.1B2 définit les conditions pour qu'une collectivité soit prise comme vedette principale. Certains de ces critères sont faciles à interpréter (par exemple lois d'une collectivité territoriale), d'autres sont difficiles à interpréter (notamment: "exprimer la pensée de la collectivité", "fruit d'une activité collective", etc.)

Concrètement, on a souvent des pages de titres comportant:

- une collectivité
- une personne physique
- un titre

Faut-il prendre en vedette principale la collectivité ou la personne? On trouve parfois en fin de préface: "les avis exprimés dans cette publication n'engagent pas la collectivité" etc.

Il faut donc feuilleter, chercher, interpréter.

Les KIDS ont abandonné la vedette principale à la collectivité; les collectivités et congrès sont mis systématiquement en entrée secondaire.

La règle "collectivité toujours en entrée secondaire" est très simple à appliquer; aucune recherche n'est nécessaire, il n'est pas nécessaire non plus d'interpréter la page de titre.

IDS met systématiquement les collectivités en 71x depuis maintenant 8 ans. Je n'ai pas connaissance d'aucun problème, ni de réaction négative

Les AACR2 laissent ouverte la possibilité de ne pas appliquer la notion de vedette principale (AACR2 0.5).

3) Publications en série

Il y a un très large accord sur le plan international pour cataloguer les publications en série au titre, avec entrée secondaire à la collectivité.